

Barèmes d'honoraires

(Prestations détaillées sur demande)

HONORAIRES TRANSACTION

Prix de vente	% d'honoraires TTC**
De 0€ à 80.000€	7,91% HT soit 9,5% TTC
De 80.001€ à 110.000€	6,66% HT soit 8% TTC
De 110.001€ à 170.000€	5,83% HT soit 7% TTC
De 170.001€ à 300.000€	5,41% HT soit 6,5% TTC
De 300.001€ à 400.000€	4,58% HT soit 5,5% TTC
De 400.001€ à 700.000€	4,16% HT soit 5% TTC
De 700.001€ et +	3,75% HT soit 4,5% TTC

Montant minimum d'honoraires TTC : 3 500 €
 soit **2 916€ HT** (à l'exception des garages et stationnements : 2 000 € soit **1 666€ HT**).

*Les honoraires TTC sont à la charge exclusive du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

*Les honoraires prévus au mandat peuvent être conservés en cas de négociation du prix de vente.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

% d'honoraires calculé sur le montant HT des loyers et des charges	6,58 % HT Soit 7,9 TTC
% d'honoraires préférentiel pour la gestion locative des biens neufs***	5,42 % HT 6,5 % TTC
<u>Option</u> : Assurance loyers impayés Sans franchise Plafond de 80.000€	2,25 % HT 2.70 % TTC
PRESTATIONS OPTIONNELLES Sur demande	
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle, Avenant modificatif à un bail géré	150 € TTC PAR DOSSIER (soit 125€ HT)
Gestion technique de tous travaux > 1 500 € TTC y compris établissement de devis comparatifs, suivis, contrôles et réceptions des chantiers.	150 € TTC + 5% du montant des travaux (soit 125€ HT + 4,16% HT)
*** Un bien est considéré comme neuf lorsque la construction a été achevée depuis moins de 5 ans.	

HONORAIRES DE LOCATION

<u>Habitation vide et meublée</u> Suivant la loi du 6 juillet 1989
HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE : - Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8 € TTC du m ² habitable (soit 6,66€ HT/m²)* *Les Pyrénées-Orientales sont situées en zone non tendue - Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC du m ² habitable (soit 2,5€ HT/m²) Honoraires plafonnées à un mois de loyer charges comprises.
HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE : - Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8 € TTC du m ² habitable (soit 6,66€ HT/m²) - Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC du m ² habitable (soit 2,5€ HT/m²) Honoraires plafonnées à un mois de loyer charges comprises.
<u>Local commercial ou professionnel</u>
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et réalisation de l'état des lieux : 2 fois le montant du loyer HT et HC. Les honoraires et les frais de rédaction de bail notarié (le cas échéant), incombent au locataire et/ou au bailleur selon mandat.

AVIS DE VALEUR VENALE OU LOCATIVE

Transaction	Sur devis
Location	Sur devis

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIERE THERMALE

Honoraires de gestion a la charge du propriétaire	18,75 % HT
TVA en vigueur à 20 % soit	22,5 % TTC

BAREMES EN VIGUEUR AU 17/01/2022

** : TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20 %
 HT : Hors Taxes, HC : Hors Charges, TTC : Toutes charges comprises.
 Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

